






ORGANISATION DES ÉPREUVES – SESSION 2026

 <p style="text-align: center;">Premier jour Vendredi 26 juin 2026</p>	<p style="text-align: center;">Français – 1ère partie (Grammaire et compétences linguistiques – compréhension d'interprétation -dictée) 09h00 – 10h30 (1h10 + 20 min)</p> <p style="text-align: center;">Français – 2ème partie (Rédaction) 10h45 – 12h15 (1h30)</p> <p> Deux copies par candidat, regroupées pour un seul correcteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Copie 1 : analyse du corpus + réécriture + dictée • Copie 2 : rédaction / travail d'écriture
 <p style="text-align: center;">Deuxième jour Lundi 29 juin 2026</p>	<p style="text-align: center;">Sciences</p> <p style="text-align: center;">9h00 – 10h00 (1h)</p> <p>Disciplines retenues</p> <ul style="list-style-type: none"> • Série générale : Physique - Chimie + SVT • Série professionnelle : Physique-chimie + SVT <p> Consignes – Sciences Une seule copie pour les deux disciplines</p> <p>Calculatrice :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Interdite en série générale <input checked="" type="checkbox"/> Autorisée en séries professionnelle et agricole (avec ou sans mode examen) <p style="text-align: center;">Histoire-Géographie / EMC 10h30 – 12h30 (2h)</p> <p style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/> Calculatrice et dictionnaire interdits</p>
 <p style="text-align: center;">Troisième jour Mardi 30 juin 2026</p>	<p style="text-align: center;">Mathématiques 9h30– 11h30 (2h)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Calculatrice autorisée que sur la partie 2</p>



À partir de la session 2026

RÉUSSIR
AU COLLÈGE

ÉLÈVES DE 3^e : TOUT SAVOIR SUR LE NOUVEAU BREVET

Objectifs



**MIEUX PRENDRE
EN COMPTE**
le travail et les
progrès durant
l'année de 3^e

+

ÉVALUER
chaque élève
au plus près
de son niveau

+

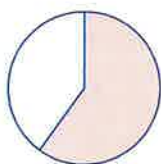
**REDONNER
TOUTE SA
VALEUR**
au diplôme

CE QUI CHANGE EN 2026

Répartition entre contrôle continu et épreuves terminales

La moyenne finale est établie
comme suit :

40%
pour le
contrôle
continu



60%
pour les
épreuves
terminales

Calcul du contrôle continu

Le contrôle continu correspond à la **moyenne***
**des moyennes annuelles de toutes les matières
obligatoires de 3^e** (coefficient 1 pour chacune
d'entre elles).

Si un élève a suivi une option, **les points supérieurs
à 10/20 de la moyenne obtenue sont ajoutés à
la somme des moyennes du contrôle continu,**
sans que la moyenne finale puisse dépasser 20/20.

* Si des problèmes d'assiduité devaient empêcher la constitution
de cette moyenne annuelle, les professeurs peuvent, le cas échéant,
proposer une évaluation de remplacement.








Pour obtenir le brevet, l'élève doit avoir **une moyenne
finale au moins égale à 10/20.**



**Le brevet n'est pas obligatoire pour le passage en
seconde,** qui continue d'être décidé en conseil de classe.



LES ÉPREUVES TERMINALES

MATIÈRE	DURÉE	COEF.	CONTENU
 Français	3 h	2	1 ^{re} partie : • Exercices à partir d'un texte littéraire (compréhension et compétences d'interprétation, grammaire, compétences linguistiques) • Dictée 2 ^{de} partie : • Rédaction
 Mathématiques	2 h	2	1 ^{re} partie : • Exercices sur les automatismes, sans calculatrice 2 ^{de} partie : • Exercices de résolution de problèmes et de raisonnement
 Histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC)	2 h	1,5 (histoire-géo) 0,5 (EMC*)	• Analyse et compréhension de documents et de cartes, développement construit • Mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique
 Sciences	1 h	2	• Exercices portant sur deux des trois disciplines suivantes : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie
 Épreuve orale	15 min. si entretien individuel 25 min. si entretien collectif	2	• Présentation d'un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) ou de l'un des parcours éducatifs • Évaluation de la qualité de l'expression orale

* Depuis juin 2025, le brevet est restructuré avec des notes séparées pour l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique (EMC), mais les deux matières restent regroupées au sein de la même épreuve d'une durée de deux heures.

Tous les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements pour passer les examens.



Les notes obtenues à chaque épreuve permettent de constituer la **moyenne des épreuves terminales**.

GRILLE DES MENTIONS

ASSEZ BIEN

pour une moyenne au moins égale à 12/20

BIEN

pour une moyenne au moins égale à 14/20

TRÈS BIEN

pour une moyenne au moins égale à 16/20

TRÈS BIEN avec les félicitations du jury

pour une moyenne au moins égale à 18/20

LES ÉTAPES DU BREVET

À partir de Novembre

Les élèves des établissements publics et privés sous contrat sont inscrits au brevet par les chefs d'établissement

Dès le 15 avril

Épreuve orale

Fin juin

Épreuves écrites

Début juillet

Publication des résultats

Septembre/octobre

Cérémonie républicaine de remise du diplôme